



Chapelle Carbon _ dialogue citoyen

Cycle « Usages des espaces publics »

Atelier #1 Diagnostic - samedi 9 mars 2024

Compte-rendu

P&Ma | **Paris & Métropole
aménagement**

Intervenants

Corinne MARTIN, Catherine CENTLIVRE, Pauline PRION, Paris & Métropole Aménagement

Julien BELLENOUE, Benjamin BRETON, BASE Paysagiste et urbaniste

Marine LEHER, Equipe de Développement Local, Ville de Paris

Myriam BERCOVICI, Antoine CASSARD-LAFON, Direction de l'urbanisme, Ville de Paris

Animation

Louane PERRET, Sennse, agence de communication

Lieu : Annexe du centre social Paris Anim' Hébert, 9 rue Tristan Tzara, Paris 18^e

Durée : 2h, de 10h30 à 12h30

Participants : 12 participants

Format :

Le premier atelier du cycle de rencontres consacrées aux usages des espaces publics a eu lieu le **samedi 9 mars 2024 à 10h30**. Après un temps de présentation de la ZAC Chapelle Charbon et de la démarche de dialogue citoyen, les échanges ont eu lieu autour de la présentation du projet de quartier, et des aménagements prévus pour les espaces publics futurs. Les participants ont pu s'exprimer et poser leurs questions lors d'un temps d'échange conclusif. Ils ont également pu compléter individuellement les supports mis à leur disposition.

Ce document en fait le compte-rendu.

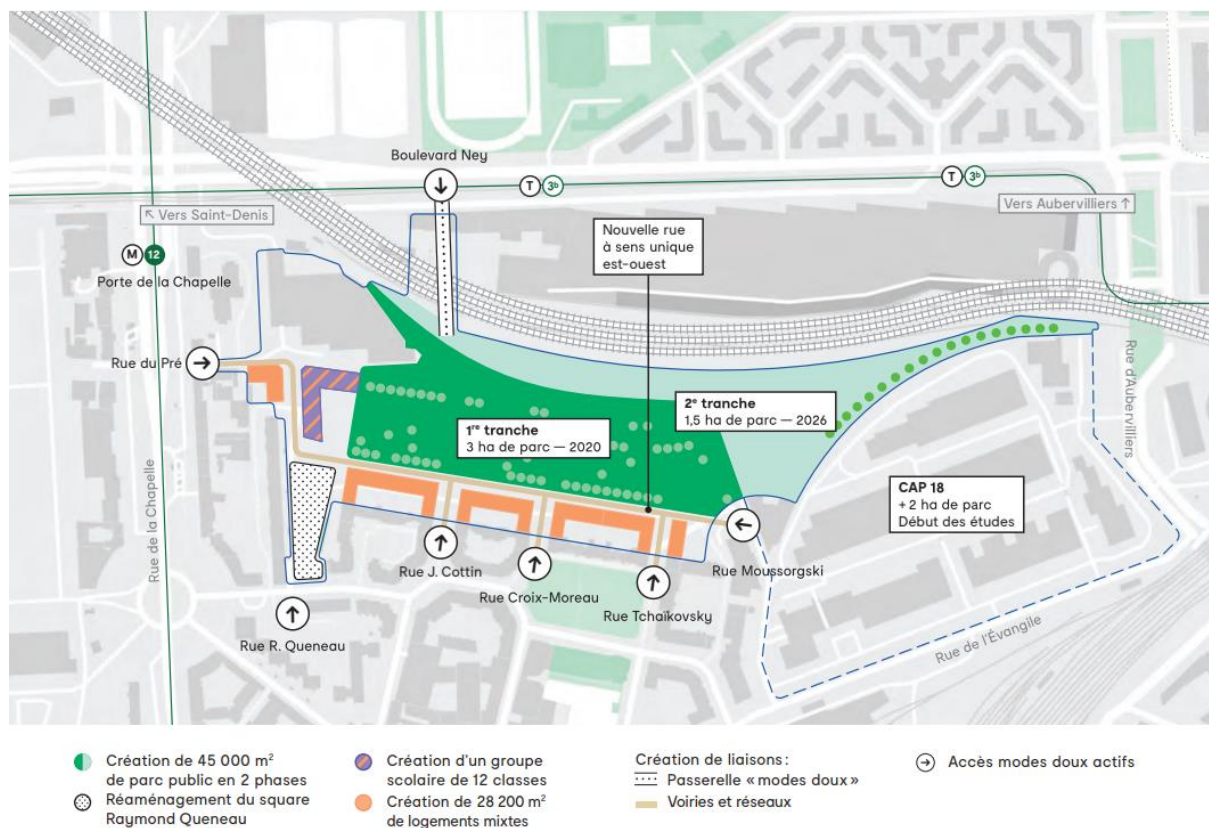
Déroulé de la réunion

1. Introduction
2. La démarche du projet de quartier
3. Le projet d'aménagement des espaces publics
4. Temps d'échange
5. Conclusion

1. Introduction

La réunion est introduite par l'**animatrice**, qui remercie les participants et présente le contexte de l'atelier et son déroulé, ainsi que les intervenants. Les participants se présentent à leur tour, en précisant où ils habitent et depuis combien de temps. 5 personnes habitent les immeubles de logements riverains du projet tandis que d'autres habitent le quartier plus élargi. Quelques participants sont issus de familles originaires du quartier de la Chapelle, d'autres habitent le quartier depuis sa construction à la fin des années 80 / début des années 90, tandis que d'autres ont emménagé récemment. Plusieurs représentants du tissu associatif local sont présents (ASA PNE, Résilience 18, Activ' 18). Plus de la moitié des présents a déjà participé aux différents temps de rencontres proposés depuis le début de l'opération, dont les ateliers architecturaux en 2022.

Catherine CENTLIVRE remercie les participants, anciens et nouveaux, pour leur présence, et rappelle que le projet Chapelle Charbon est une opération de transformation d'une ancienne friche ferroviaire réalisée sous la forme d'une Zone d'aménagement concertée (ZAC), qui fait partie du Grand Projet Paris Nord-Est. La ville de Paris a confié à Paris & Métropole Aménagement (P&MA) la coordination de l'opération Chapelle Charbon. Le développement du projet a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre, constitué de paysagistes, d'architectes, d'urbanistes, d'un bureau d'étude, et d'une agence de communication: BASE paysagistes, h2o architectes, EGIS bureau d'études et SENNSE concertation. En parallèle, les équipes de développement local de la ville de Paris travaillent avec les habitants et les associations du quartier de la Chapelle autour de la révision du projet de quartier.



Le périmètre de la ZAC s'étend sur le périmètre de l'ancienne friche ferroviaire (voir carte ci-dessus). L'objectif du projet est de développer un nouveau quartier en créant une couture avec l'existant. La programmation est constituée de logements familiaux mixtes (sociaux, intermédiaires, privés ; en locatif ou en accession), d'un groupe scolaire maternel et primaire, d'une cuisine de secteur, ainsi que d'un grand parc de 6.5 hectares à terme, dont 3 hectares ont été livrés en 2020. P&MA n'est pas mandaté pour intervenir dans les espaces publics existants, qui sont du domaine public géré par la Ville de Paris, néanmoins un travail de coordination est mené avec la direction de la voirie et des déplacements, qui a prévu de retravailler l'aménagement des impasses à leur ouverture.

P&MA lance en 2024 un nouveau cycle d'ateliers autour de la mise en usage des espaces publics. Il s'agit de contribuer au cahier des charges qui va être transmis aux équipes de maîtrise d'œuvre pour :

- Réaliser les aménagements définitifs des futurs espaces publics de la ZAC,
- Définir le programme de la requalification des impasses existantes pour leur ouverture,

Ce premier atelier a pour objectif d'établir un diagnostic partagé de l'existant, de projeter les besoins en termes d'aménagement, et d'identifier les sujets à aborder au cours de l'année 2024.

2. La démarche de révision du projet de quartier

Marine LEHER revient sur le rôle des équipes de développement local, en charge de l'articulation entre les projets social et urbain du quartier, ainsi qu'à l'échelle de la ville. Dans le cadre de la démarche de révision du projet de quartier (la déclinaison locale du contrat de ville, qui permet de définir les besoins et les enjeux à l'échelle du quartier), plusieurs rencontres sont organisées. Afin d'approfondir avec les habitants leur perception du quartier et leurs usages de l'espace public, une balade exploratoire et des ateliers ont eu lieu avec des femmes du quartier, via le collectif AFOOD Arc-en-ciel. Ces rencontres ont permis de réaliser des cartes sensibles, illustrant les contributions des participantes au sujet de leurs usages et pratiques du quartier. Les contrats de ville engagent un grand nombre de signataires, qui doivent ensuite considérer les enjeux soulevés par les habitants.

Deux cartes sensibles ont été réalisées (voir en annexe), une première sur les mobilités et une seconde sur le vécu du quartier. Les espaces en gris sur la carte correspondent à des espaces non-piétons, où sont localisées des emprises ferroviaires, de chantier, ou d'entrepôts logistiques. Le secteur est morcelé par ce type d'espace, ce qui complexifie les usages du piéton. Etant situé aux portes de Paris, le quartier connaît une forte congestion, tandis que les travaux contraignent la circulation. Un sentiment d'insécurité a été mis en avant par les femmes ayant participé à la réalisation de ces cartes. Elles déclarent par exemple préférer prendre le métro à Marx Dormoy plutôt qu'à Porte de la Chapelle, en raison d'un sentiment d'insécurité plus prononcé à cette dernière station.

L'ensemble du groupe semble être en accord avec le diagnostic réalisé par ce groupe d'habitantes du quartier. Selon les participants, le sentiment d'insécurité impacte la fréquentation des aménagements du quartier, et notamment des parcs, qui demeurent sous-utilisés.

3. Le projet d'aménagement des espaces publics

Julien BELLENOUE présente le projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC Chapelle Charbon, dont les grands objectifs sont de desservir les nouveaux immeubles et locaux commerciaux et de faciliter les accès au parc et les déplacements en mode doux au sein du quartier élargi.

Une nouvelle voie apaisée et densément végétalisée sera créée d'est en ouest et longera le parc, en reliant la rue Moussorgski et la rue du Pré. Etant une voie partagée vélos / voitures à sens unique, la vitesse de circulation sera limitée à 20 km/h afin de préserver la tranquillité du quartier et les usages du parc. Large de 4 mètres et dédiée à la desserte et non au trafic de transit, elle donnera la priorité aux vélos dans les deux sens.

Les impasses piétonnes nord-sud existantes déboucheront sur cette voie nouvelle, c'est pourquoi il est envisagé de les « ouvrir » pour connecter le quartier au parc. Au total, 6 nouveaux accès au parc seront aménagés. Ces nouvelles liaisons seront uniquement piétonnes, à l'exception du passage Tchaïkovski, où un accès sera maintenu pour les riverains disposant d'une place de parking. Une liaison piétonne franchissant la voie ferrée pour rejoindre le boulevard Ney est à l'étude.

Les rez-de-chaussée actifs (commerces, activités artisanales et associatives) des nouveaux immeubles permettront d'animer la nouvelle rue et la façade donnant sur le parc.

Le square Raymond Queneau, sera agrandi de moitié et désenclavé grâce à la démolition du bâtiment de la BAPSA. Il représente 2 200 m² sur 15 400 m² des espaces publics végétalisés au total sur le projet. Un petit jardin sur la rue du Pré sera également aménagé afin d'accroître la présence du végétal.

Myriam BERCOVICI précise que les travaux de la deuxième tranche du parc Chapelle Charbon (1,5 ha) du parc sont conditionnés par les travaux du CDG Express. Ils ne pourront démarrer avant que ces derniers ne soient terminés. Les travaux de la troisième tranche correspondent à l'acquisition de 2 ha supplémentaires sur le terrain de CAP 18. Les riverains souhaitent que des échanges aient lieu ultérieurement au sujet des prochaines phases de développement du parc.

4. Temps d'échange

4.1 Modalités d'échange et de communication

Une participante suggère d'aller à la rencontre des habitants, et de s'appuyer sur le tissu associatif local (association de capoeira par exemple) afin de mobiliser plus largement les habitants. Elle rappelle que certaines personnes ont des difficultés avec la langue française et l'informatique.

Deux participantes invitent le groupe à relayer les informations auprès de leurs voisins.

Corinne MARTIN précise que les démarches de concertation sont engagées depuis le lancement de la ZAC et que des porte-à-porte auprès des habitants et des commerçants, ainsi que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu dans le quartier, et notamment dans le parc, et également en Mairie du 18^{ème}.

Paris & Métropole Aménagement poursuit les rencontres sous différentes formes et sera présent à la journée de la terre et du climat qui a lieu dans le quartier le samedi 27 avril 2024. Elle invite les participants à transmettre l'information si des événements sont organisés dans le quartier par des associations ou des habitants, afin que P&MA puisse participer.

L'animatrice ajoute qu'un travail va être poursuivi auprès des commerçants, suite à un premier contact en amont de l'atelier, afin de trouver des modalités d'échanges qui soient adaptées à leurs emplois du temps.

Le groupe considère que les rendez-vous le samedi matin permettent de mobiliser plus largement, car la plupart des personnes travaillent en semaine. Certains mettent en avant les difficultés liées à la garde des enfants pour les familles monoparentales, et suggèrent d'organiser des activités en parallèle pour les enfants.

Un participant suggère de communiquer sur le projet à travers les établissements scolaires et les bibliothèques, afin de toucher plus de familles avec des enfants.

Catherine CENTLIVRE souligne l'importance de donner une place aux plus jeunes et précise qu'un travail avec les enfants et adolescents a déjà été réalisé au sujet du square Raymond Queneau, et pourra être poursuivi autour des espaces publics.

4.2 Cheminements et ouverture du quartier

Une participante souhaite savoir s'il est prévu de créer des ouvertures vers la porte d'Aubervilliers, ainsi que vers le reste du 18^e arrondissement, notamment vers Jules Joffrin et la mairie.

Catherine CENTLIVRE répond que la création des liaisons nord-sud et est-ouest fait partie des objectifs du projet. Elles permettront de se déplacer en traversant le parc grâce à de nouveaux accès.

Un participant souhaite qu'une attention particulière soit portée au besoin de stationnement pour les livreurs, ouvriers et artisans, notamment à proximité des commerces et équipements.

Catherine CENTLIVRE précise que des places de livraisons et de stationnement sont prévues en pied de chaque immeuble.

Les participants mettent en avant les enjeux liés à la présence du grand parking situé au 100 rue de la Chapelle, et à l'encombrement de la Porte d'Aubervilliers. Les habitants devront emprunter la nouvelle voie pour se rendre au parking, ce qui pourrait provoquer une congestion.

Un participant souhaite savoir si une circulation à double sens sur la nouvelle voie serait envisageable.

Catherine CENTLIVRE rappelle que les nouveaux bâtiments n'intègrent pas de parkings, ce qui permettra de ne pas augmenter la circulation automobile dans le quartier. Le sens de circulation d'est en ouest a été pensé pour éviter que les personnes rentrant dans Paris ne coupent par cette nouvelle rue pour rejoindre la Porte d'Aubervilliers. Les services de la voirie et des déplacements (DVD) ont

étudié les flux de circulation dans le quartier élargi dans le but de pouvoir garantir une circulation apaisée.

Julien BELLENOUE précise au sujet de la circulation en sens unique que le porche de la rue du Pré n'est pas assez large pour permettre une circulation à double sens, car les trottoirs seraient larges de moins d'un mètre. Dans une démarche de facilitation et de sécurisation des cheminements piétons dans le quartier, notamment à proximité du futur groupe scolaire, la place de la voiture individuelle est donc limitée en faveur de celle des piétons et cyclistes.

Une participante souhaite savoir si les visites ont eu lieu à différents moments de la journée, afin d'observer les usages de la rue selon les horaires ; elle alerte notamment sur la sécurité et les nombreux « rodéos » dans la rue.

Catherine CENTLIVRE répond qu'un des objectifs de cet atelier est de donner la parole aux habitants, qui de par leurs expériences disposent d'une connaissance fine du quartier et des usages. Le sujet de la sécurité semble être une question à bien mettre en évidence dans le cahier des charges pour les aménagements des voies.

Un participant se déclare satisfait de l'ouverture des impasses, qui vont permettre de faciliter les déplacements piétons dans le quartier.

Une participante invite le groupe à aller visiter le nouveau quartier de Chapelle International afin de comparer le quartier au projet Chapelle Charbon.

Catherine CENTLIVRE précise que la livraison d'un nouveau quartier est un défi compliqué à relever pour la ville et les habitants. Le projet Chapelle Charbon va développer 364 nouveaux logements avec une programmation diversifiée (social, intermédiaire, en accession, en accession sociale). Les nouveaux immeubles seront situés face à un grand parc et constitués de petites unités de logements grâce à des cages d'escalier nombreuses, ce qui permettra de faciliter leur appropriation. Une réunion publique aura lieu avec les maitres d'ouvrage et la ville pour présenter les permis de construire des projets.

Marine LEHER précise qu'un habitant du quartier organise des visites du quartier.

Un participant demande des précisions concernant les places de stationnement destinées aux voitures et aux vélos. Il met en avant l'enjeu de l'anticipation de l'évolution des usages, et souhaite que les places de stationnement vélo ne soient pas sous-dimensionnées. La mise en place de stationnements sécurisés et adaptés aux vélos-cargos est proposée.

Julien BELLENOUE répond qu'une place de stationnement « augmentée » d'une place de livraison est prévue pour chacun des nouveaux immeubles. Il s'agira d'une place où une voiture et un petit camion pourront se garer ensemble. La place donnée au stationnement vélo dans les immeubles et sur la voie nouvelle est très ambitieuse et projetée de PLU bioclimatique.

Catherine CENTLIVRE ajoute qu'une rencontre en présence des services de voirie sera organisée et permettra de rappeler les règles de gestion du stationnement sur voirie à Paris.

Une participante évoque les voitures qui stationnent dans l'impasse Jean-Cottin, et demande que ce problème soit réglé et pris en compte dans les aménagements futurs. Plusieurs propositions sont formulées afin d'éviter le stationnement sauvage (potelets, trottoirs traversants, chicanes, végétalisation...).

La DVD sera informée des mésusages de l'impasse Jean Cottin.

Catherine CENTLIVRE propose d'organiser une visite de Chapelle International, et notamment de ces impasses piétonnes, afin d'observer les aménagements, leurs points forts, et leurs axes d'amélioration.

Un participant s'interroge sur la fermeture des accès au parc durant la nuit, et particulièrement en hiver. Il exprime une inquiétude quant aux difficultés de cheminement lors de la fermeture des accès.

4.3 Perceptions et usages des espaces publics

Une participante exprime son inquiétude quant aux éventuels « rodéos » sur la nouvelle voie, en raison de son caractère long et rectiligne. Elle considère que les chicanes ne sont pas suffisamment dissuasives, et souligne la dangerosité de cette pratique pour les autres usagers, et les nuisances sonores qu'elle provoque.

Catherine CENTLIVRE précise qu'un système de cassures dans la voie, et de bandes végétalisées a été proposé afin d'éviter la prise de vitesse ; la prévention de ce type de mésusages passera également par la mobilisation des services de sécurité.

Plusieurs participants mettent en avant un sentiment d'insécurité, et le besoin d'un commissariat de secteur, notamment pour faciliter l'installation des nouveaux habitants. La distance physique peut empêcher certaines personnes de déposer plainte selon le groupe.

Les participants relèvent un manque global de services administratifs et de proximité, qui sont nombreux à avoir fermé au fil des années dans le quartier.

Corinne MARTIN met en avant l'existence de France Service à la Porte d'Aubervilliers, qui permet d'effectuer un certain nombre de démarches. Activ' 18, entreprise à but d'emploi, est également présente dans le quartier et répertorie les besoins des habitants.

Myriam BERCOVICI précise que France Service permet une aide en ligne pour les personnes rencontrant des difficultés avec l'informatique.

Une participante ajoute qu'un bus est présent une fois par semaine à la porte d'Aubervilliers pour fournir une aide juridique et administrative aux personnes qui en ont besoin.

Plusieurs participants souhaitent le développement de nouvelles centralités et de lieux d'échange ouverts 24h/24h dans le quartier.

Un participant met en avant les nuisances sonores qui peuvent être causées par les activités en rez-de-chaussée, et particulièrement dans les lieux qui accueillent du public, comme la maison des jeunes.

Une participante souhaite savoir où seront situés les commerces.

Catherine CENTLIVRE précise qu'ils seront principalement situés dans les angles entre la voie nouvelle et les impasses prolongées afin de favoriser leur visibilité aussi depuis le quartier de l'Évangile et l'animation des rez-de-chaussée. Un temps d'échange dédié sera organisé dans le cadre du cycle d'ateliers.

Un participant propose de réaménager les rues en les végétalisant, également en dehors du périmètre de la ZAC.

Le groupe met en avant le manque de propreté des rues (déchettes sauvages, déjections canines...), ainsi que le besoin d'apporter une aide aux personnes à la rue et en situation de migration.

Myriam BERCOVICI répond qu'un budget de la ville de Paris est destiné à la requalification des impasses raccordées à la nouvelle voie de la ZAC. Tous les sujets peuvent être abordés dès maintenant, afin de contribuer au programme des aménagements futurs.

4.4 Autres sujets évoqués

Un participant met en avant un enjeu sur l'évolution de CAP 18 et transversal à tous les projets, lié au déménagement des entreprises et à la reconversion des emplois.

Myriam BERCOVICI répond que la ville prend en compte les emplois de Cap 18, et notamment des entreprises d'économie sociale et solidaire. Lors de la transformation de Cap18, le montant des loyers devra être calibré de façon à permettre la conservation ce type d'activités et d'entreprises.

Une participante exprime des inquiétudes quant à l'attractivité du quartier, et à la possibilité de trouver des locataires pour les futurs logements.

Les attributions de logements locatifs sociaux sont gérées par la Ville de Paris via un dispositif d'attribution centralisé. Les logements en accession seront commercialisés à la rentrée.

Une participante exprime des inquiétudes quant à la faisabilité du développement de l'offre commerciale dans le quartier, en raison de son enclavement.

Catherine CENTLIVRE précise que la commercialisation des locaux en rez-de-chaussée des immeubles est travaillée avec le GIE Paris Commerces, responsable des pieds d'immeubles des bailleurs de la ville de Paris. Leurs équipes accompagnent le développement des projets de nouveaux quartiers afin d'en assurer la cohérence.

Une participante souhaite savoir comment obtenir des informations sur les activités associatives ayant lieu dans le quartier.

Marine LEHER répond que chaque association communique différemment. Les informations sont régulièrement diffusées via les équipements publics locaux, et notamment à la maison des associations.

Une participante exprime une inquiétude quant aux éventuelles nuisances sonores liées au CDG Express et souhaite savoir s'il sera couvert

Myriam BERCOVICI précise que le CDG express passera à niveau à l'arrière du parc mais sera suffisamment éloigné des nouveaux logements pour ne pas créer de nuisances sonores ou vibratoires

5. Conclusion

Les échanges ont permis de souligner les enjeux liés au développement des liaisons entre le projet, les quartiers de la Chapelle et le reste de l'arrondissement, car le quartier souffre encore aujourd'hui d'être enclavé. Les problématiques liées à la circulation des voitures et à la possibilité de stationnement ont été mises en avant. Le sentiment d'insécurité dans l'espace public, et lors des déplacements est partagé par plusieurs participants. Ces derniers soulignent également les incivilités vécues dans le quartier (déchetteries et stationnements sauvages, « rodéo », nuisances sonores...), et expriment des inquiétudes quant à la prise en compte de ces incivilités dans le cadre du projet.

Enfin, trois pistes sur lesquelles poursuivre les échanges ont été collectivement identifiées :

- Plan de circulations élargi, déplacements entre les quartiers, stationnement, sécurité et aménagement des impasses (la présence de la DVD est souhaitée)
- Activation des rez-de-chaussée, offre commerciale et de services (la présence du GIE paris commerces est souhaitée)
- Traitement des liaisons et des continuités de cheminements piétons entre le projet, le quartier, et le 18^e arrondissement (l'organisation d'une balade urbaine faisant « le tour des limites du quartier » passant par Chapelle International est souhaitée)

P&Ma remercie l'ensemble des participants et partagera les informations sur les prochains ateliers en proposant une méthode de contribution aux cahiers des charges des programmes d'aménagement des espaces publics.



ANNEXES – cartes sensibles

